

Caisse de solidarité aux grévistes

Fonctionnement :

Inspirée de la Sécurité Sociale, tout le monde cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Principes de fonctionnement :

- 1) Cotisation minimum de 10€ par personne et par mois de lutte.
 - 2) Tous les membres bienfaiteurs sont les bienvenus (sollicitons les retraités souhaitant se joindre à la lutte).
 - 3) Versements libres de l'ensemble des soutiens, soit pour compenser un jour de grève, soit par solidarité.
 - 4) La redistribution de la cagnotte se fera à chaque période en fonction du nombre de jours de grève (autant de parts que de jours de grève : exemple : 3 jours de grève = 3 parts).
- Pensez à conserver vos notifications.





Nom et prénom	Fonction	Actif/ retraité	Adhésion	Versement libre : date et montant				Jours de grève : date					

LA GREVE
YES, WE CAN



